



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC
ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 11 JUIN 2019
PAR SA RÉSOLUTION N° 158-06-2019**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**



Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **22 mai 2019** à l'hôtel de ville, à **20 h 00**, et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseillers suivants : Madame Nathalie Clermont, ainsi que messieurs Alain Laprade, François Vallières, David-Lee Amos, Christian Thauvette et Michael Sarrazin, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.

Sont également présents Monsieur Michel Vaillancourt, directeur général et Madame Chantal Paquette, assistante-greffière qui prend note des délibérations.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Fin d'emploi de l'employé n° 01-0006;
3. Parole au public;
4. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**152-05-2019
Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 22 mai 2019**

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire à 20 h 03.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.

**153-05-2019
Fin d'emploi de l'employé n° 01-0006**

CONSIDÉRANT les discussions en comité plénier;

CONSIDÉRANT la rencontre du 9 mai 2019 entre les parties afin d'aviser l'employé n° 01-0006 de sa fin d'emploi auprès de la Ville;

CONSIDÉRANT les motifs énumérés à la lettre de recommandation de fin d'emploi;

CONSIDÉRANT le litige éventuel;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Christian Thauvette,
Et résolu**

QUE,

le Conseil met fin à l'emploi de l'employé n° 01-0006, et autorise la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville tous documents pertinents à la présente résolution;



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

**ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 11 JUIN 2019
PAR SA RÉOLUTION N° 158-06-2019**

Séance extraordinaire du 22 mai 2019

QUE,

la firme Dunton Rainville, avocats soit mandatée pour accompagner le directeur général dans tout litige ou questions subséquentes à cette fin d'emploi;

ET QUE,

cette fin d'emploi soit effective immédiatement.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucune parole au public

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

154-05-2019

Levée de la séance extraordinaire du 22 mai 2019

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par la conseillère Madame Nathalie Clermont,
Et résolu**

QUE,

la séance extraordinaire du 22 mai 2019 soit et est levée à 20 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Andrée Brosseau
Mairesse

Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière